

L'indépendance de la statistique publique à l'épreuve du pouvoir d'achat

Indicateurs disparus, recommandations non appliquées, questions non instruites

François Geerolf

octobre 2026

Section 1

Introduction

Une indépendance « de facto »

- **Décembre 2018**, premier numéro du nouveau *Courrier des statistiques* : article du directeur général de l'Insee sur l'indépendance (Tavernier 2018b).
- Une indépendance « **faible de jure** » : l'Insee est une direction du ministère de l'Économie, une administration « comme les autres ».
- Mais « **forte de facto** », pour trois raisons :
 - ▶ des pratiques de diffusion protégées (calendrier, embargos, communiqués jamais modifiés) ;
 - ▶ **aucune « intervention gouvernementale notable »** depuis le tabac, en 1990 ;
 - ▶ surtout, « la cohésion et l'homogénéité » d'un personnel qui partage « la même formation, la même culture et la même éthique ».
- Entre indépendance de fait et indépendance de droit « de façade », la première serait « de loin préférable ».

Comment le vérifier ?

- Une intervention qui n'a pas lieu ne laisse pas de trace : **l'absence d'ordres ne se constate pas.**
- Le critère est en outre trop étroit. Code de déontologie des administrateurs de l'Insee (**1985**, art. 10) (Padieu 2008) :
Les statisticiens « doivent veiller à ce que la décision de ne pas ou de ne plus observer un phénomène ne soit pas dictée par le sens attendu des résultats ».
- Padieu (2008) : l'indépendance doit se garder aussi « **des préférences des statisticiens mêmes** ».
- Trois stades : **décider d'observer, choisir la méthode, diffuser.**

- Appliqué au **pouvoir d'achat**, ce critère fait apparaître une série de choix, chacun défendable isolément, qui **vont tous dans le même sens** : une hausse mesurée plus forte.
- C'est aussi le sens dans lequel le **pouvoir exécutif** a presque toujours poussé : l'État indexe une partie de ses dépenses sur l'indice des prix, et tire un crédit politique du pouvoir d'achat.
- **Pas un complot**, pas d'ordre : une **asymétrie** suffit. Un choix qui relève l'inflation mesurée est contesté ; un choix qui l'abaisse ne l'est par personne qui en ait les moyens.
- Le système français n'a **aucun contradicteur scientifique** chargé d'instruire les critiques : ce que proposait le rapport Mariton-Muet en 2008 (Mariton 2008).

Section 2

L'indépendance dans le droit

Une exception française

- Absente des textes fondateurs : loi de finances de **1946**, loi du 7 juin **1951**. Le décret de 1946 charge l'Insee de « publier s'il y a lieu » (Padieu 2008).
- **Mariton-Muet (avril 2008)** : une indépendance « inscrite dans les faits mais pas dans le droit » ; une situation française « exceptionnelle » (Mariton 2008).
 - ▶ Allemagne : autorité fédérale indépendante (loi de 1987) ; Danemark : institution indépendante dirigée par un conseil ; Italie : autonomie financière.
 - ▶ La plupart des instituts sont assistés d'**un conseil** ; la France n'en a pas.
- Pierre-Alain Muet (SFdS, 2008) : sur la divergence des chiffres du chômage, c'est l'**Inspection générale des finances** qui a été saisie, et non un conseil scientifique ; « pas normal » (Société française de statistique 2008).

Ce qui a été retenu, ce qui a été écarté

Proposition Mariton-Muet (2008)	Suite
13. Inscrire l'indépendance dans le droit	Loi LME (4 août 2008) : « en toute indépendance professionnelle »
14. Un organe de surveillance adossé au Cnis, ouvert aux experts	Écarté : une Autorité distincte, « comme souhaité par le gouvernement »
1. Publier systématiquement le pouvoir d'achat par unité de consommation	Publié, mais c'est la mesure agrégée qui fait le titre depuis 2013

- Hervé Mariton : « à Bercy, on pensait » que l'indépendance « relevait du domaine réglementaire » ; amendement des députés **adopté à l'unanimité**, écarté (Société française de statistique 2008).
- Une ambiguïté « à laquelle on semble tenir beaucoup » : « **indépendant et direction d'administration centrale** ».

L'Autorité de la statistique publique

- **Neuf membres** : hormis deux personnalités désignées par les présidents des assemblées, nommés par le gouvernement ou désignés par des institutions publiques, dont **I'IGF et I'IGAS**.
- **Secrétariat assuré par l'Insee** ; adresse : le siège de l'Insee, à Montrouge.
- Un « modèle original » : n'existe en Europe qu'en Grèce, à Malte, et au Royaume-Uni au sein de l'office statistique (Autorité de la statistique publique 2026b).
- Un **contrôle sur pièces** : programme de travail, liste des enquêtes, publications, bilan du Cnis (Autorité de la statistique publique 2020).
- Le directeur général de l'Insee : nommé en Conseil des ministres, remplaçable « d'un mercredi à l'autre » ; seul « **le sens** » de l'avis de l'ASP est publié (Tavernier 2018b ; Autorité de la statistique publique, s. d.).

Section 3

Ce que l'indépendance de facto ne vérifie pas

« Aucune intervention gouvernementale notable »

- **Décembre 2017**, un an avant l'article : la *Note de conjoncture* prévoit $-0,3$ point de pouvoir d'achat en 2018 du fait des mesures fiscales.
 - ▶ Le porte-parole du gouvernement « **conteste formellement** » l'étude, deux jours avant le lancement d'un simulateur gouvernemental du pouvoir d'achat (L'Opinion 2017).
 - ▶ L'Insee publie **le jour même** des « précisions » : la rédaction « pouvait prêter à ambiguïté » (Insee 2017).
 - ▶ Rapport de l'ASP : des « questions » soulevées « fin 2017 », sans dire par qui (Autorité de la statistique publique 2019).
- **2007** : le gouvernement juge « totalement erronée » l'étude sur les salaires des agents de l'État ; lettre de mission sur « l'indice des prix et les chiffres du chômage » ; directeur général remplacé au bout de quatre ans (Geerolf 2026c ; Société française de statistique 2008).
- **2025** : l'ASP relève la **rétenion « pendant plusieurs mois »** d'une publication du SSM Immigration (Autorité de la statistique publique 2026c).

La culture commune comme garantie ?

- Padieu : on ne saurait postuler la vertu des statisticiens « sans en vérifier l'origine et la réalité » (Padieu 2008).
- La communauté qui garantit l'indépendance est **aussi celle qui conçoit les politiques** que les statistiques évaluent : Insee, Trésor et Prévision, cabinets, inspections.
 - ▶ Ex. : directeur du cabinet du ministre du Budget (2007-2009), directeur général de l'Insee (2012-2025), puis IGF (« Jean-Luc Tavernier, directeur général de l'Insee », s. d.).
- Georgiou : la production statistique ne devrait pas relever d'une branche du gouvernement **évaluée par ces statistiques** ; sinon, risque d'**autocensure** (Georgiou 2018).
- Le « contrôle interne vigilant » des agents ? **Février 2020** : l'ASP leur demande d'« éviter toute manifestation d'opinion », après leurs notes sur les retraites (Autorité de la statistique publique 2020 ; Sujobert 2020).

Section 4

Le dossier du pouvoir d'achat

Trois stades, un même sens

Choix	Stade	Référence
Salaire à structure constante (État) retiré par étapes, 2006-2023	Observer	Indicateur contesté en 2007
Salaire à structure constante (privé) non publié pour 2022 et 2024	Observer	Publié 9 fois sur 10 dans les années 1990
« Revenu libéré après emprunts » jamais publié	Observer	Commission Quinet (2008)
Effet total des ajustements de qualité jamais mesuré ; hédonique retiré sans notice	Observer	Manuel européen 2024
<i>Bridged overlap</i> partout	Méthode	Déconseillé par Eurostat (2021)
Loyers : collecte trimestrielle, relocation après travaux	Méthode	Non-conformité Eurostat (2024)
Santé : prix avant remboursement	Méthode	Manuel international : prix nets
« Euros constants » avec l'IPC	Diffusion	IPCH, seul indice harmonisé
Titre des comptes de la Nation : mesure agrégée	Diffusion	Mariton-Muet, proposition 1

Ce qu'on cesse d'observer

- **Salaire à structure constante**, le prix d'un poste : disparu des *Insee Première* sur l'État du résumé (2006), du tableau (2013), de toute la publication (2023) ; remplacé par la **RMPP**, toujours plus favorable (Geerolf 2026c).
 - ▶ À poste donné, 2008-2023 : **−5 % (IPC) à −8 % (IPCH)** dans la fonction publique de l'État (Geerolf 2026b).
 - ▶ Privé : plus publié pour **2022 ni 2024**, années de baisse des salaires réels (Geerolf 2026d).
- **Revenu libéré après emprunts** (Quinet, 2008) : jamais publié. Remboursements : 3,5 % du revenu disponible en 2000, **7,7 % en 2025** ; revenu arbitral +35 % au lieu de +44 % (2000-2025) (Geerolf 2026h).
- **Effets qualité** : une seule évaluation, sur **2003** (0,3 point par an, remplacements en cours d'année seulement) ; modèles hédoniques retirés sans notice (Geerolf 2026e).
- Le directeur général de l'Insee : l'absence de statistique est « **un signal très important** » (Lenglart, s. d.).

Les recommandations qu'on n'applique pas

- Elles viennent des **manuels et textes européens**, que l'Insee invoque lui-même : « comme tous les autres instituts », il se conformerait aux règles internationales (Tavernier 2018a).
- **Bridged overlap** : hypothèse « très forte » (manuel Insee, 1998) ; déconseillé par Eurostat depuis 2021 ; employé **dans toutes les divisions** (Geerolf 2026e).
- **Loyers** : collecte mensuelle demandée depuis **2009** ; non-conformité relevée en **2024** (Eurostat 2024 ; Geerolf 2026f).
- **Santé** : le manuel prescrit les prix nets ; l'Insee a choisi les prix bruts **en 1971**. Depuis 1999 : IPC **+57 %**, IPCH **+66 %** (Geerolf 2026g).
- **Pouvoir d'achat** : une méthode qui « n'est pas décrite dans les manuels internationaux » (Insee, 2025) (Hauseux et Houriez 2025).

Ce qu'on met en avant

- **Titre des comptes de la Nation** : le pouvoir d'achat absent des 24 éditions de 1989 à 2012 ; présent depuis **mai 2013** ; **mesure agrégée**, plus favorable d'environ **0,5 point par an** que la mesure par unité de consommation (Geerolf 2026a).
- **Février 2020** : « Mais si, l'Insee prend bien en compte le logement dans l'inflation (**et au bon niveau**) ! » ; la parenthèse disparaît du titre, pas de l'adresse (Ourliac 2020).
- **2024** : l'écart entre mesure et ressenti attribué à des « **biais cognitifs** » (Tavernier 2024).
- **Octobre 2026** : l'Insee « **continuera de produire** » deux indices ; l'IPC reste la référence des « euros constants » (Daubaire et Houriez 2026 ; Lengart 2026).

Un même sens

- Additionnées, les corrections disponibles ramènent la hausse du pouvoir d'achat par unité de consommation (Geerolf 2025) :
 - ▶ 2000-2026 : de **0,7 %** par an à **-0,2 à 0,3 %** ;
 - ▶ depuis 2008 : de **0,4 %** à **-0,4 à 0,1 %**.
- **Objections** : l'Insee publie l'IPCH et la mesure par UC ; il a concédé la taxe inflationniste ; plusieurs choix sont anciens (1971) ; la littérature (Boskin) conclut plutôt à une surestimation de l'inflation.
- **Réponses** : les choix recensés sont **propres à la France** et s'écartent des normes ; **aucun ne va dans l'autre sens**.
- La liste a été établie par un critique : seul un **recensement contradictoire**, par l'Insee ou une instance indépendante, peut lever l'objection.

L'autre plateau : les finances publiques

- **Taxe inflationniste** : les intérêts qui compensent l'érosion du capital sont comptés comme revenu des ménages et dépense de l'État. Revenu des ménages **surestimé**, déficit public **surestimé** symétriquement (Geerolf 2024).
 - ▶ 2023 : la dette baisse en % du PIB malgré un déficit de 5,5 %.
- **Retraites des fonctionnaires** : taux du CAS Pensions repris dans les comptes ; « pas de déficit caché mais un coût salarial surévalué » (CAE, 2025) (Conseil d'analyse économique 2025).
- Un tableau cohérent : **des ménages qui s'enrichissent, un État qui dépense trop**, le diagnostic qui fonde la modération des dépenses et des salaires publics.

Section 5

Les polémiques passées

Un même axe

Date	Épisode	Sens
1956	« Politique de l'indice » : détaxation des seuls produits suivis ; —3 % en 15 mois, pour retarder le SMIG	Indice plus bas
Après 1956	La visite revalorisée, pas la consultation ; l'Insee répondra le lendemain	Indice plus bas
1960-1970	Suppression du <i>Bulletin hebdomadaire</i> (prix du bifteck)	Moins de visibilité
1990-1991	Loi excluant le tabac de l'indice ; indice hors tabac	Indice plus bas
Juil. 2007	Lettre de mission : refléter « la réalité vécue »	Exception
Août 2007	Étude sur les salaires de l'État « totalement erronée »	Pouvoir d'achat plus

Une indépendance pensée contre l'autre pente

- L'indépendance de l'Insee s'est construite **contre un exécutif qui voulait abaisser l'indice** : plus de produits suivis, « secret de l'instrument » (Padieu 2008).
- Depuis 2004, les controverses venues **de l'extérieur** vont dans l'autre sens : grande distribution, passage à l'euro, Herlin (2018), gilets jaunes, Todd (2020) (Herlin 2018 ; Todd 2020).
- L'Insee a répondu à chacun : lettre du directeur général (Tavernier 2018a), billets de blog, critiques « frustes », mais « des débats de bonne foi sur le poids des loyers » (Tavernier 2020).
- Pendant ce temps, la pression de l'exécutif **n'avait plus besoin de s'exprimer** : elle était satisfaite.
- L'indépendance n'a pas été pensée pour le cas où l'institut **défendrait de lui-même** les choix que le ministre aurait souhaités.

Section 6

L'Autorité face aux controverses

Quatre dates

- **2018** : sur le livre qui conteste les effets qualité, l'ASP « n'est pas intervenue dans cette polémique » et « fait sienne la position exprimée par l'Insee » (Autorité de la statistique publique 2019).
- **Février 2020** : l'ASP « avait constaté » que ces critiques « étaient infondées », les méthodes étant « conformes aux meilleures règles » ; elle « fait siennes les positions exprimées par les responsables de la statistique publique » (Autorité de la statistique publique 2020).
- **2021-2025** : Eurostat déconseille le *bridged overlap* ; le Comité du label demande de « mieux documenter le traitement des effets qualité » (Geerolf 2026e ; Comité du label de la statistique publique 2025).
- **Mai 2026** : la réestimation des effets qualité « revêt une importance majeure » (Autorité de la statistique publique 2026a).
- L'adoption sans instruction est devenue un **constat**, puis la question une priorité. Le changement est venu d'**Eurostat et de travaux extérieurs**.

Questions « légitimes » et « mises en cause »

- **2022** : un article opposant IPC et IPCH ; pas de réponse directe, « pour ne pas entretenir la polémique » (Autorité de la statistique publique 2023).
- **Rapport 2025** : les questions sur le pouvoir d'achat sont des « **questions légitimes de fond ou de méthode** » ; sur l'IPC et l'IPCH, « des réponses restent encore à apporter » (Autorité de la statistique publique 2026c).
- Mais aussi : face aux « tentatives visant à mettre en cause la crédibilité », des « **réactions fermes** » seraient « indispensables ». Qui trace la frontière ?
- **Colloque ASP-Cnis, juin 2026** : la table ronde sur les garanties d'indépendance en France, et sur la manière de distinguer les interpellations « légitimes », est présidée par **l'ancien directeur général de l'Insee** (Autorité de la statistique publique et Conseil national de l'information statistique 2026).

Section 7

Les loyers

Une question que personne n'a instruite

- L'indice des loyers sous-estime vraisemblablement la hausse (Geerolf 2026f) :
 - ▶ relocation après travaux imputée comme si le loyer était libre, alors que l'encadrement (2012) et le gel F-G (2022) font des travaux la condition d'une remise au marché, sur **62 %** de la masse des loyers privés ;
 - ▶ **meublés exclus ; 20 à 25 %** de loyers imputés.
- Divergences de **0,4 à 1 point par an** documentées dès 2013-2014, jamais expliquées.
- Enjeu : déflateur de **plus d'un dixième du PIB** (loyers réels et imputés).

Aucune instance

Instance	Ce qu'elle a examiné
Eurostat (2024)	La fréquence de collecte : non-conformité ; pas l'ajustement qualité
Comité du label (2020)	Études d'impact demandées, non publiées ; comité des utilisateurs promis pour 2022, jamais réuni ; « pas » les « traitements aval »
Comité du label (2023, 2025)	Deux prolongations, jusqu'à fin 2027 : « le protocole demeurera inchangé »
ASP (2018-2025)	Le mot « loyer » n'apparaît qu'à propos d'autres sujets
CASD	Microdonnées jusqu'au millésime 2020

- **Comité des utilisateurs de l'IPC** : recommandé en juillet 2014 (Comité du label de la statistique publique 2014), réuni pour la première fois le **3 décembre 2018** (Insee 2018) :
 - ▶ après le livre de Herlin (octobre) et le début des gilets jaunes (17 novembre), la veille de la lettre du directeur général à Herlin (4 décembre) (Tavernier 2018a) ;
 - ▶ puis plus réuni de fin 2019 à mars 2025, pendant tout l'épisode d'inflation (Insee 2025).
- **Juin 2026** : la méthode d'imputation « est à regarder » (Insee 2026).

Section 8

Propositions

Sept propositions

- ① Un **conseil scientifique de l'Insee**, majoritairement extérieur, comme à l'Ined, pouvant commander des évaluations (Code européen, indicateur 4.4).
- ② Une **ASP dotée de moyens propres**, hors de l'Insee, avec **saisine ouverte** et réponse publique dans un délai fixé.
- ③ Une **notice et une estimation d'impact** pour tout indicateur qui cesse d'être publié et tout changement de méthode (règle de 1985 ; Mariton-Muet).
- ④ Les « euros constants » publiés **avec l'IPC et avec l'IPCH** ; la mesure **par unité de consommation** dans le titre des comptes.
- ⑤ Une **nomination conforme au Code** : appel public, avis de l'ASP publié en entier, mandat fixe non renouvelable.
- ⑥ Le **dépôt sans retard des microdonnées** (enquête *Loyers et charges*).
- ⑦ Un **rapport annuel au Parlement** sur les questions de méthode posées et non résolues.

Conclusion

- L'indépendance de fait **ne se démontre pas par l'absence d'ordres** : un biais peut s'installer sans ordre.
- Elle se démontre par la possibilité, pour un tiers, de **contester un choix et d'obtenir qu'il soit instruit**. Cette possibilité n'existe pas aujourd'hui.
- Les choix relatifs au pouvoir d'achat ont été défendus un par un ; ils vont **tous dans le même sens**, celui dans lequel l'exécutif a presque toujours poussé depuis 1956.
- La statistique publique mérite d'être défendue parce qu'elle est une condition pour faire surgir la vérité (Lenglart, s. d.). Encore faut-il que ceux qui la contestent puissent être entendus **par d'autres que ceux qu'ils contestent**.

Bibliographie I

Autorité de la statistique publique. 2019. « Rapport annuel 2018 ». Autorité de la statistique publique.

Autorité de la statistique publique. 2020. « Indépendance de la statistique publique. Avis adopté le 18 février 2020, à l'unanimité ». Autorité de la statistique publique.
https://www.autorite-statistique-publique.fr/wp-content/uploads/2020/02/Independance_statistique_publique.pdf.

Autorité de la statistique publique. 2023. « Rapport annuel 2022 ». Autorité de la statistique publique. <https://www.autorite-statistique-publique.fr/wp-content/uploads/2023/08/Rapport-ASP-2022.pdf>.

Autorité de la statistique publique. 2026a. « Délibéré sur les enjeux liés aux statistiques démographiques et sociales ». Autorité de la statistique publique.
https://www.autorite-statistique-publique.fr/wp-content/uploads/2026/05/Delibere-ASP-Statistiques-demographiques-et-sociales_18mai2026.pdf.

Autorité de la statistique publique. 2026b. « L'ASP et la « régulation » des statistiques publiques ». Présentation.

Bibliographie II

Autorité de la statistique publique. 2026c. « Rapport annuel 2025 ». Autorité de la statistique publique. <https://www.autorite-statistique-publique.fr/wp-content/uploads/2026/02/Rapport-2025-Autorite-Statistique-Publique.pdf>.

Autorité de la statistique publique. s. d. « Le processus de nomination du directeur général de l'Insee et des responsables de SSM, directeurs d'administration centrale ». Autorité de la statistique publique.

Autorité de la statistique publique, et Conseil national de l'information statistique. 2026. « L'indépendance de la statistique publique pour répondre aux besoins de la société. Colloque international, 19 juin 2026 ». Programme, Institut de France.

Comité du label de la statistique publique. 2014. « Avis de conformité – Indice des prix à la consommation ». Avis n° 412/Label/L201 du 4 juillet 2014. <https://www.cnis.fr/enquetes/indices-des-prix-a-la-consommation-ipc/>.

Comité du label de la statistique publique. 2025. « Avis de conformité – Indices des prix à la consommation (IPC) ». Avis n° 2025_26296_DG75-L002 du 15 décembre 2025 (label 2026-2030). <https://www.cnis.fr/enquetes/indices-des-prix-a-la-consommation-ipc/>.

Bibliographie III

Conseil d'analyse économique. 2025. « Retraites des fonctionnaires d'État : pas de déficit caché mais un coût salarial surévalué ». Focus 121. Conseil d'analyse économique.

Daubaire, Aurélien, et Guillaume Houriez. 2026. « Pourquoi l'Insee calcule deux indices des prix à la consommation ». *Blog de l'Insee*. <https://blog.insee.fr/pourquoi-l-insee-calcule-2-ipc/>.

Eurostat. 2024. « Harmonised Index of Consumer Prices (HICP) Compliance Monitoring — Report, France ». Commission européenne, Eurostat, direction C, unité C-4.

Geerolf, François. 2024. « La taxe inflationniste, le pouvoir d'achat, le taux d'épargne et le déficit public », juillet. <https://hal.science/hal-05506068>.

Geerolf, François. 2025. « Pouvoir d'achat : l'addition que l'Insee ne fait pas ». <https://fgeerolf.com/reponse-au-blog-pouvoir-achat.html>.

Geerolf, François. 2026a. « Le pouvoir d'achat selon l'Insee : comment il est entré dans le titre des comptes de la Nation ». <https://fgeerolf.com/le-pouvoir-d-achat-selon-l-insee.html>.

Bibliographie IV

- Geerolf, François. 2026b. « Mesurer l'évolution des salaires : secteur privé et fonction publique, structure constante et RMPP, IPC et IPCH ». fgeerolf.com.
<https://fgeerolf.com/mesurer-l-evolution-des-salaires.html>.
- Geerolf, François. 2026c. « Mesurer l'évolution des salaires dans la fonction publique : salaire moyen, salaire à structure constante, ou RMPP ? ». fgeerolf.com.
<https://fgeerolf.com/mesurer-les-salaires-dans-la-fonction-publique.html>.
- Geerolf, François. 2026d. « Mesurer l'évolution des salaires dans le secteur privé : ce que les Insee Première publient, et ce qu'ils ne publient plus ». fgeerolf.com.
<https://fgeerolf.com/mesurer-les-salaires-dans-le-secteur-prive.html>.
- Geerolf, François. 2026e. « Effet qualité et mesure de l'inflation ». fgeerolf.com.
<https://fgeerolf.com/effet-qualite.html>.
- Geerolf, François. 2026f. « Pourquoi l'indice des loyers d'habitation (ILH) de l'Insee sous-estime la hausse des loyers ». <https://fgeerolf.com/indice-des-loyers-habitation.html>.

Bibliographie V

- Geerolf, François. 2026g. « Ce que vaut un euro chez le pharmacien. Réponse au billet de blog « Pourquoi l'Insee calcule deux indices des prix à la consommation » ». fgeerolf.com.
<https://fgeerolf.com/reponse-au-blog-2-ipc.html>.
- Geerolf, François. 2026h. « Dépenses contraintes : ce que le revenu arbitral ne compte pas. Pour une comptabilité de caisse des ménages ». fgeerolf.com.
<https://fgeerolf.com/depenses-contraintes.html>.
- Georgiou, Andreas V. 2018. « The production of official statistics needs to be a separate branch of government ». *Statistical Journal of the IAOS*.
- Hauseux, Yaëlle, et Guillaume Houriez. 2025. « Comment mesurer l'évolution du pouvoir d'achat de l'ensemble des ménages ? » *Blog de l'Insee*.
<https://blog.insee.fr/mesurer-l-evolution-du-pouvoir-d-achat-des-menages/>.
- Herlin, Philippe. 2018. *Pouvoir d'achat : le grand mensonge*. Eyrolles.
- Insee. 2017. « L'analyse conduite par l'Insee dans sa Note de conjoncture, et le montant de 4,5 milliards d'euros repris dans les médias, appellent les précisions suivantes ». Communiqué de presse, 20 décembre 2017.

Bibliographie VI

- Insee. 2018. « Comité des utilisateurs de l'indice des prix à la consommation, première réunion du 3 décembre 2018 : diaporamas de séance ». Insee, division Prix à la consommation.
- Insee. 2025. « Compte rendu de la réunion du comité des utilisateurs de l'indice des prix à la consommation du 4 mars 2025 ». 2025_8241_DG75-F601. Insee, département des prix à la consommation et des enquêtes ménages. <https://www.cnis.fr/wp-content/uploads/2025/05/dqs-juin-2025-cr-comite-des-utilisateurs.pdf>.
- Insee. 2026. « Compte rendu de la réunion du comité des utilisateurs de l'indice des prix à la consommation ». Insee, département prix à la consommation et enquêtes ménages.
- « Jean-Luc Tavernier, directeur général de l'Insee ». s. d. Notice biographique, insee.fr. <https://www.insee.fr/fr/information/2013937>.
- L'Opinion. 2017. « Impôts : l'opération déminage de Bercy face à l'Insee ». *L'Opinion*, décembre.
- Lenglart, Fabrice. 2026. « Mais pourquoi donc l'Insee produit-il (et continuera de produire) tous les mois DEUX indices de prix à la consommation ? » Message sur LinkedIn. <https://www.linkedin.com/feed/update/urn:li:activity:7516489632109322240/>.

Bibliographie VII

- Lenglart, Fabrice. s. d. « Intervention publique du directeur général de l'Insee sur la statistique publique et la démocratie ». Vidéo. <https://www.youtube.com/watch?v=x4g3EiWuaZc>.
- Mariton, Hervé. 2008. « Rapport d'information en conclusion des travaux de la mission d'information commune sur la mesure des grandes données économiques et sociales ». 815. Assemblée nationale. <https://www.assemblee-nationale.fr/13/rap-info/i0815.asp>.
- Ourliac, Benoît. 2020. « Mais si, l'Insee prend bien en compte le logement dans l'inflation ! » *Blog de l'Insee*. <https://blog.Insee.fr/mais-si-linsee-prend-bien-en-compte-le-logement-dans-linflation-et-au-bon-niveau/>.
- Padieu, René. 2008. « L'indépendance de la statistique publique en France ». In *L'indépendance de la statistique publique. Séminaire du 15 décembre 2008*, 5-14. Paris : Société française de statistique.
- Société française de statistique. 2008. *L'indépendance de la statistique publique. Séminaire du 15 décembre 2008*. Paris : Société française de statistique.
- Sujobert, Bernard. 2020. « Qui menace l'indépendance de la statistique publique ? » *Économie et politique*, n 786-787 (février) : 10-12.

Bibliographie VIII

- Tavernier, Jean-Luc. 2018a. « Lettre du directeur général de l'Insee à M. Philippe Herlin, accompagnée de notes de lecture sur « Pouvoir d'achat : le grand mensonge » ». Insee. <https://www.scribd.com/document/396455506/Lettre-du-DG-de-l-Insee-a-Philippe-Herlin>.
- Tavernier, Jean-Luc. 2018b. « Un système statistique intégré à l'administration centrale ». *Courrier des statistiques*, n° 1 (décembre) : 7-12. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/3647009/courstat-1-4.pdf>.
- Tavernier, Jean-Luc. 2020. « « Beaucoup trop de polémiques sur l'indépendance de l'Insee » ». Message publié sur LinkedIn.
- Tavernier, Jean-Luc. 2024. « Peut-on mesurer le ressenti des phénomènes économiques et sociaux ? » *Blog de l'Insee*. <https://blog.insee.fr/peut-on-mesurer-le-ressenti-eco-et-socio/>.
- Todd, Emmanuel. 2020. *Les luttes de classes en France au XXIème siècle*. Seuil.